

ANNEXE COMPTABLE COMPTE FINANCIER 2025

COLLEGE L'ASTREE - 42 130 BOEN / LIGNON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 20 AVRIL 2026

Partie I : Les faits caractéristiques de l'exercice et les modifications apportées

La situation inflationniste très marquée sur les fluides et les denrées alimentaires s'est progressivement apaisée au cours des exercices 2024 et 2025.

Le collège L'Astrée comptait 507 élèves à la rentrée scolaire 2025 dont 13 scolarisés en ULIS ; les effectifs ont légèrement fléchi depuis 2020 (- 50 élèves environ).

L'établissement a ouvert ses locaux à l'ADAPEI Loire et accueille dorénavant une section IME à effectif variable (entre 6 à 9 élèves selon les jours).

Un premier prélèvement sur fonds de roulement de 17 000,00 € a été réalisé en mai pour abonder les lignes budgétaires permettant de prendre en charge des dépenses d'enseignement (fournitures et services) en AP et de maintenance en ALO. Un second prélèvement de 7 000,00 € voté en novembre a permis d'ouvrir des crédits en OPC pour acquérir du matériel de cuisine ainsi que deux vidéoprojecteurs destinés à équiper des salles de cours.

Si l'arrêt des comptes financiers 2022 et 2023 avait mis en évidence des résultats déficitaires de 41 080,09 € et 28 618,05 €, celui de l'exercice 2024 s'est avéré excédentaire à hauteur de 46 928,92 € (moins de dépenses de viabilisation, surplus de recettes au titre des repas à la prestation concernant les lycéens, recettes de loyers non prévues au budget, volonté plus globale de faire fonctionner la structure de manière rationnelle et efficiente).

L'exercice 2025 se clôt lui aussi sur un résultat excédentaire important de 30 447,06 € pour les mêmes raisons.

Le rapport de gestion de l'ordonnateur s'attache à décrire les différents événements et aléas qui déterminent le résultat 2025.

Un seul fait marquant est à noter en 2025 : la nomination d'une nouvelle cheffe d'établissement adjointe.

Partie II : Les principes, règles et méthodes comptables applicables

Le compte financier est un acte qui arrête les soldes des comptes au terme de l'exercice budgétaire écoulé.

- L'arrêt des soldes des comptes de charges et de produits permet de déterminer le résultat d'exploitation (différence entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement), de calculer la capacité ou l'insuffisance d'autofinancement (CAF ou IAF) représentant le résultat des seules opérations ayant une incidence sur la trésorerie.

- L'arrêt des soldes des comptes de bilan permet de calculer le fonds de roulement, qui représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables, et traduit la marge de manoeuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

Le collège L'Astrée est rattaché à l'agence comptable du lycée L'Astrée qui regroupe 7 EPLE au total. Une convention de groupement comptable en fixe les règles de fonctionnement. Le service intendance de la cité scolaire au sens large est composé d'un poste de secrétaire général/agent comptable de catégorie A, d'un poste de fondée de pouvoir de catégorie A, d'un poste de secrétaire de gestion de catégorie C et de deux demi-postes de chargés de comptabilité de catégorie C, pourvu pour l'un d'entre eux par un agent contractuel.

La comptabilité du collège L'Astrée a basculé de l'application GFC au progiciel Op@le au 1er janvier 2025 ; les règles et méthodes comptables ont alors évolué.

Bien que proche du précédent, le plan comptable utilisé sous Op@le a apporté des changements, des innovations.

L'instruction comptable M9-6 a été réécrite en 2021. La version actuelle est entrée en vigueur au 19 Janvier 2026.

La reprise des bilans d'entrée comptables au 1er janvier 2025 dans Op@le a été saisie sur la base d'un tableau de concordance des soldes (cf annexe) basé sur les éléments issus du logiciel GFC au 31 décembre 2024, garantissant ainsi la continuité des comptes.

Le progiciel Op@le a aligné les vocables budgétaires et financiers sur les autres sphères de la comptabilité publique. Les termes employés (titres de recette, demande de paiement, ...) sont désormais identiques.

L'introduction d'une comptabilité auxiliaire de tiers a également constitué une nouveauté en EPLE. Elle permet une sécurisation des procédures et des écritures. Avec l'évolution du cadre réglementaire, le Service des Bourses Nationales (SBN) disparaît du budget des établissements scolaires. Le décret n° 2020-939 du 29 juillet 2020 acte la suppression de l'inscription des dépenses de bourses nationales, effectuées pour le compte de l'Etat, au budget des EPLE. Les aides seront désormais enregistrées en compte de tiers. L'Agence comptable reçoit et contrôle les informations transmises par le chef d'établissement avant de procéder au paiement des bourses nationales.

Le budget principal approuvé par le Conseil d'Administration est constitué de deux sections :

- une section de fonctionnement qui comprend trois services généraux (Activités Pédagogiques, Vie de l'élève, Administration et Logistique) et un service spécial (Restauration et Hébergement).
- une section d'investissement (Opérations en capital).

Au sein de chaque service de la section de fonctionnement les crédits sont fongibles ; les mouvements de crédits relèvent de la responsabilité de l'ordonnateur.

Les mouvements d'un service vers un autre nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Une fois le budget approuvé par l'organe délibérant, il est exécuté et mis en œuvre par le Président en sa qualité d'ordonnateur.

Partie III : Notes relatives aux postes de bilan

1/ Actif immobilisé et amortissements

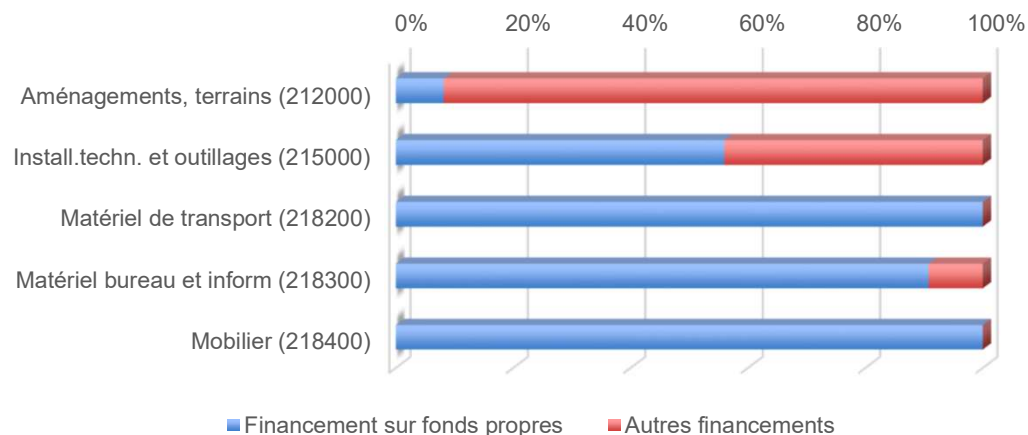
La valeur résiduelle des biens inscrits à l'inventaire de l'établissement s'élève à 34 757,50 € fin 2025 contre 34 773,22 € l'année antérieure. Pour rappel, la valeur résiduelle correspond à la valeur d'acquisition des biens diminuée des amortissements (constatation progressive de leur perte de valeur comptable et financière). Un bien > à 800 € HT et d'une durée de vie supérieure à un an doit figurer à l'inventaire. L'établissement peut faire le choix d'immobiliser tout autre bien.

En 2025, le collège L'Astrée a réalisé plusieurs dépenses d'investissement pour un montant total de 7 152,00 € : achat d'un visiophone sur subvention départementale pour 1 056,00 € ; achats de deux vidéoprojecteurs (3 336,00 €) et de matériels de cuisine (2 760,00 €) sur fonds propres.

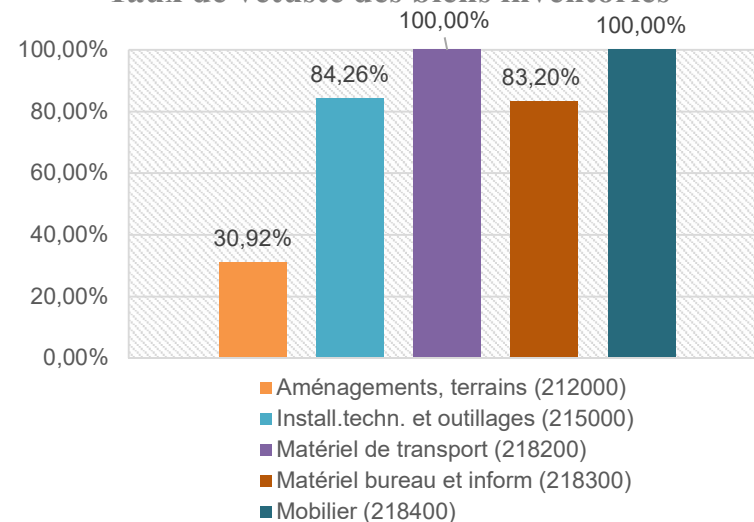
Le taux de vétusté global est important. Il s'explique en grande partie par la présence dans l'inventaire physique de nombreux biens totalement amortis mais encore utilisés.

	Montant d'acquisition	Financement sur fonds propres	Autres financements	Amortissement	Valeur résiduelle	Taux de vétusté
Aménagements, terrains (212000)	2 574,00 €	210,00 €	2 364,00 €	795,79 €	1 778,21 €	30,92%
Install.techn. et outillages (215000)	188 871,42 €	105 697,56 €	83 173,86 €	159 135,46 €	29 735,96 €	84,26%
Matériel de transport (218200)	8 625,00 €	8 625,00 €	0,00 €	8 625,00 €	0,00 €	100,00%
Matériel bureau et inform (218300)	19 299,86 €	17 518,38 €	1 781,48 €	16 056,53 €	3 243,33 €	83,20%
Mobilier (218400)	1 677,73 €	1 677,73 €	0,00 €	1 677,73 €	0,00 €	100,00%
TOTAL	221 048,01 €	133 728,67 €	87 319,34 €	186 290,51 €	34 757,50 €	84,28%

Sources de financement des biens inventoriés



Taux de vétusté des biens inventoriés



2/ Stocks et en-cours

Le collège de Boën disposait d'un stock de denrées alimentaires d'une valeur de 10 247,78 € au 1^{er} janvier 2025. Ce stock a diminué pour atteindre une valeur de 9444,74€ au 31 décembre 2025. Il représente 4,48 % des achats annuels de denrées alimentaires ; il est volontairement maintenu à un niveau assez bas pour limiter les risques de perte en cas de défaillance d'un équipement de congélation notamment. La valeur en stock en fin d'exercice correspond à environ 9 jours de fonctionnement du service de restauration.

3/ Créances et dettes

Les comptes auxiliaisés enregistrent les rapports de l'établissement avec les tiers, c'est-à-dire les créances et les dettes liées à des opérations de court terme.

DEVELOPPEMENT DES SOLDES DES COMPTES AUXILIARISES (COMPTES DE TIERS)

N° COMPTE	INTITULE	SOLDE		ANNEE ORIGINE	DEVELOPPEMENT
		DEBIT	CREDIT		
401200	Achat de biens ou prestations		8 264,04	2025	6 factures en cours de règlement
408100	Factures non parvenues	74,27	40 106,58	2025	11 factures avec service fait en 2025 mais non-parvenues au 31/12/ (à régler en 2026) et un avoir
411200	Frais de restauration au forfait	1 663,40	314,50	2025	19 créances demi-pension à recouvrer (débit) 10 avances (crédit)
412800	Autres prestations	2 088,25		2025	Loyers et charges décembre concernant deux logements de fonction en COP

416000	Créances contentieuses	110,58		2022	Un dossier relatif à des frais de demi-pension
419100	Avances reçues - frais de restauration		19 115,55	2025	Solde des comptes TurboSelf : commensaux = 2 179,75 € élèves = 16 935,80 €
441280	Autres Subventions du Département	540,40		2025	Projet "Collège au cinéma" 2025/2026 Somme à recouvrer
441913	Avances sur subventions Etat BOP141		7 816,92	2024-2025	Dotations globalisées BOP 141 : 1 564,06 € Dotations Manuels scolaires : 2 312,86 € Projets ADAGE : 600,00 € Projet NEFLE : 3 340,00 €
441916	Avances sur subventions Etat BOP230	145,36	4 928,33	2022-2025	Devoirs faits : 1 478,20 € (crédit) Fonds sociaux : 3 441,13 € (crédit) Projet Mêlée des chœurs : 9,00 € (crédit) Bourses à régulariser : 145,36 € (débit)
441928	Avances autres subventions du Département		1 478,40	2024	Transport vers Sites majeurs : 1 232,00 € Transport EPS - APPN : 246,00 € Reliquat dotation travaux : 0,40 €
466400	Excédents de versement à rembourser		0,40	2025	Trop-perçu TurboSelf 1 élève, attente RIB
486000	Charges constatées d'avance	660,00		2025	1 facture
TOTAUX		5 282,26	82 024,72		

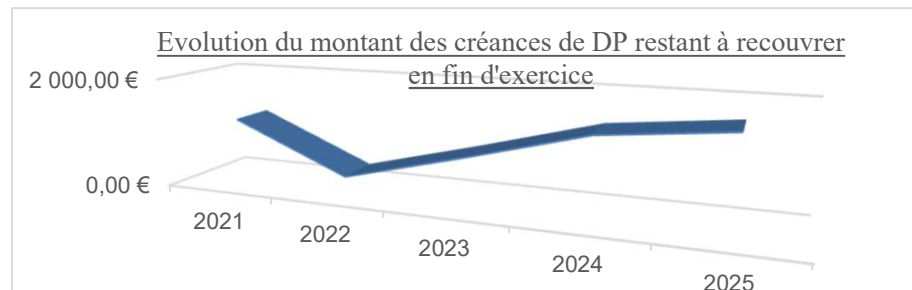
Il convient d'analyser prudemment et dans le détail les sommes disponibles en crédit car il s'agit classiquement de reliquats de subventions spécifiques que les financeurs peuvent à tout moment réclamer en cas d'inutilisation. A ce titre, la classe 4 du collège L'Astrée n'appelle pas de remarque particulière ; elle traduit un fonctionnement standard avec des soldes maîtrisés, clairement circonscrits et développés. En effet, en vertu du principe de spécialité de l'EPL (enseignement), les tiers finançant son activité sont identifiés et stables.

Il convient de noter que sur les 48 000,00 € en attente de règlement au 31 décembre, 6 700,00 € sont liés à une facturation de denrées alimentaires à la quinzaine, 21 000,00 € à la viabilisation (gaz + électricité) et 17 000,00 € au reversement dû à la collectivité de rattachement au titre du RCT.

Bilan du recouvrement des créances de demi-pension au forfait de l'exercice courant (hors contentieux)

	2021	2022	2023	2024	2025
Créances en attente	14	6	13	20	19
Montant à recouvrer	1 208,19 €	315,60 €	861,46 €	1 439,88 €	1 663,40 €
Titres de recettes	255 285,81 €	255 736,24 €	256 717,46 €	193 455,50 €	186 606,00 €
% recouvrement	99,53%	99,88%	99,66%	99,26%	99,11%

L'augmentation du montant des créances à recouvrer au 31/12 s'explique en grande partie par la multiplication des échéanciers accordés aux familles.



Partie IV : Notes relatives aux postes du compte de résultat

Dans un EPLE, les missions de service public priment sur les préoccupations de rentabilité qui passent, de ce fait, au second plan. En outre, l'établissement n'a pas nécessairement la maîtrise de toutes ses charges et de toutes ses ressources.

En 2023, les produits constatés par le collège L'Astrée avaient connu une nette progression due en grande partie à un soutien financier spécifique de la collectivité de rattachement dédié aux charges de viabilisation. Les charges, quant à elles, avaient progressé en raison d'un contexte très fortement inflationniste (gaz, électricité, denrées alimentaires) avant de chuter en 2024 grâce à des économies réalisées sur les dépenses courantes, l'environnement économique étant par ailleurs redevenu plus favorable. Cette tendance se poursuit en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
Produits	513 621,86	564 002,17	632 870,39	656 455,24	625 310,04
Charges	501 793,24	605 082,26	661 488,44	612 042,47	594 862,98
Extourne	0,00	0,00	0,00	2 516,15	0,00
Résultat	11 828,62	-41 080,09	-28 618,05	46 928,92	30 447,06

ANALYSE DU RESULTAT

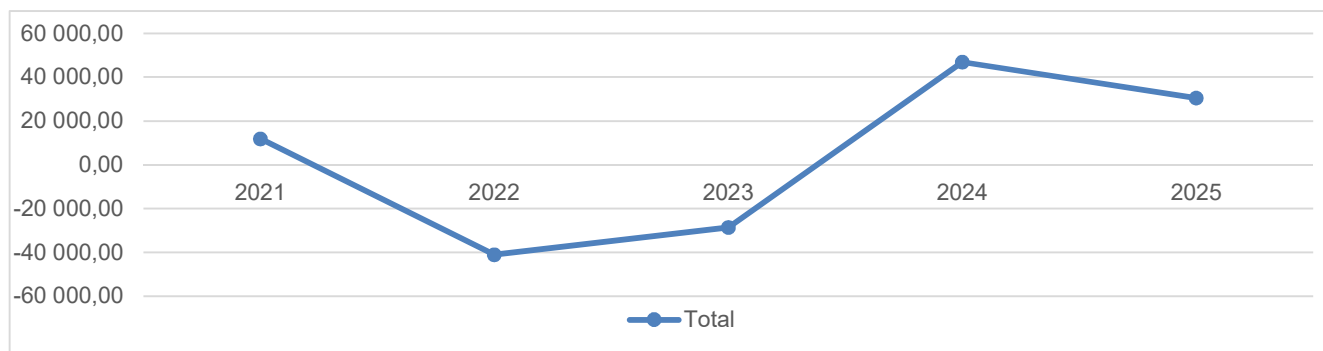
	DISPO	IMMO	STOCK
Compte financier 2024	176 616,04	34 773,22	10 247,78
Acquisition de biens immobilisés sur réserves	-6 096,00	6 096,00	
Acquisition de biens immobilisés sur subventions		1 056,00	
Amortissements neutralisés		-4 424,63	
Résultat de l'exercice 2025 (30 447,06 €)	33 993,19	-2 743,09	-803,04
Compte financier 2025	204 513,23	34 757,50	9 444,74

Le résultat excédentaire 2025 est une contraction issue des flux des réserves disponibles, immobilisées et stockées.

L'excédent 2025 s'explique par un niveau de dépense en deça des attendus pour la viabilisation, par un surplus de recettes au titre des repas à la prestation concernant les lycéens et les commensaux, par des recettes de loyers non prévues au budget et par une volonté plus globale de faire fonctionner la structure de manière rationnelle et efficiente.

Evolution du résultat sur les 5 dernières années

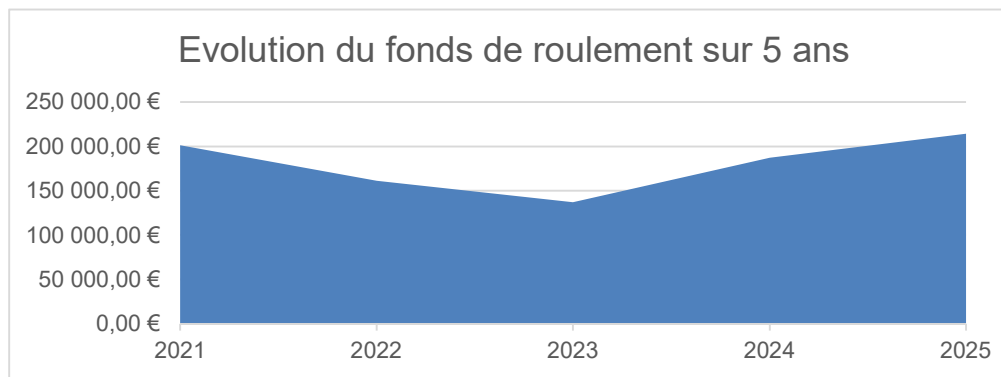
	2021	2022	2023	2024	2025
Total	11 828,62	-41 080,09	-28 618,05	46 928,92	30 447,06



INDICATEURS FINANCIERS

	Fonds de roulement	Nombre de jours de fonds de roulement	Besoin en fonds de roulement	Trésorerie	Nombre de jours de trésorerie	Taux moyen de charges à payer	Taux de non-recouvrement
2021	201 274,04 €	148	-25 971,36 €	227 245,40 €	167	2,62%	0,65%
2022	161 116,05 €	98	-40 570,89 €	201 686,94 €	122	4,90%	7,13%
2023	136 702,55 €	75	-73 224,56 €	209 927,11 €	116	9,16%	1,70%
2024	186 863,82 €	112	-69 354,91 €	256 218,73 €	153	8,51%	0,85%
2025	213 957,97 €	131	-67 297,72 €	281 255,69 €	172	6,81%	0,93%

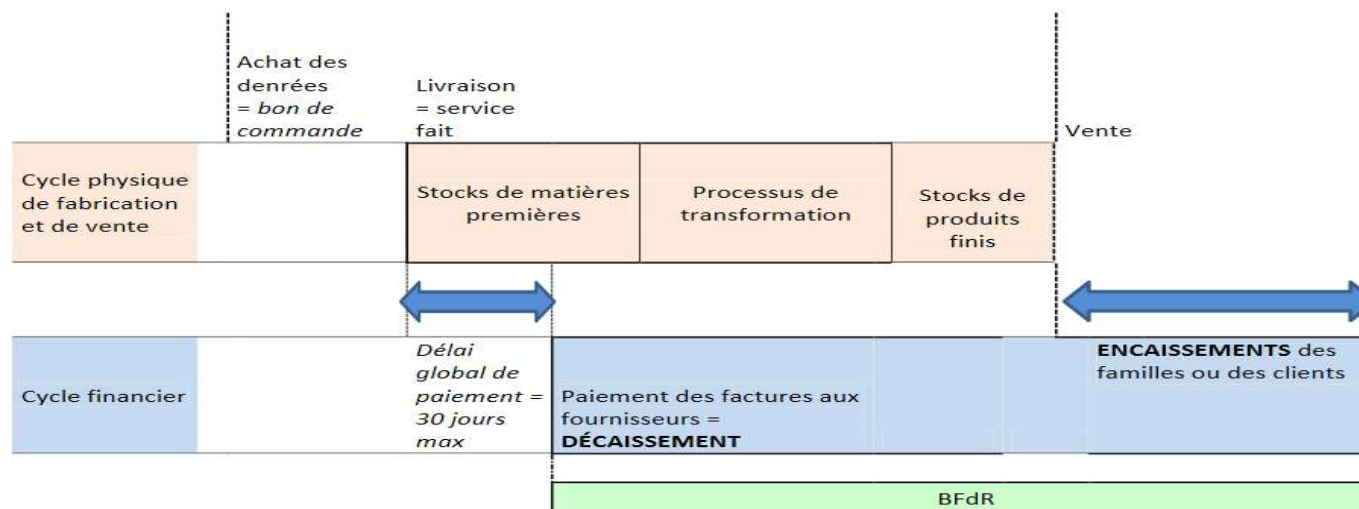
Le fonds de roulement est un indicateur qui précise la somme des réserves disponibles du service général et des services spéciaux augmentée des éventuels dépôts et cautionnements versés, des dotations aux amortissements et des dotations aux provisions ainsi que des stocks. Il permet de suivre d'une année sur l'autre la marge de sécurité que se donne l'établissement dans son fonctionnement à court et moyen terme. Le fonds de roulement permet de "financer" la trésorerie nécessaire à son fonctionnement, d'absorber les déficits annuels du compte de résultat, d'autofinancer certaines dépenses, notamment d'investissement. La variation du fonds de roulement constatée à la clôture de l'exercice s'avère largement positive (27 094,15 €). Elle repose sur une maîtrise des dépenses de viabilisation, sur le niveau des recettes du SRH rapporté à ses dépenses et sur l'encaissement de loyers de deux logements de fonction en convention d'occupation précaire qui n'avait été que partiellement prévu au budget.



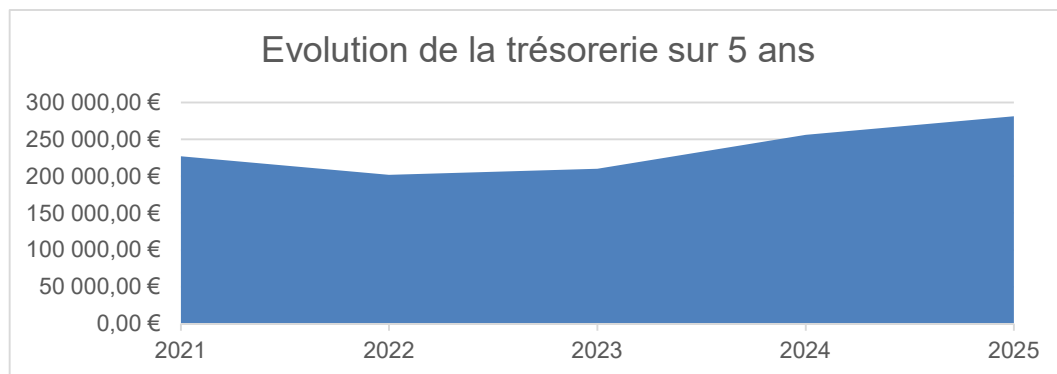
Le besoin en fonds de roulement (BFdR) mesure le besoin de financement lié à l'activité courante de l'établissement. Un BFdR négatif signifie que les dettes (ce que l'on doit) et les reliquats de subventions sont plus importants que le montant des créances (ce que l'on nous doit) et des stocks. Cette situation est généralement fréquente dans les EPLE. Le niveau du BFdR depuis 2022 s'explique par le montant plus important des factures non parvenues au 31 décembre, et notamment le titre exécutoire du reversement du service restauration à la Collectivité de rattachement d'un montant de 16 950,81 €. Les factures de gaz et d'électricité du mois de décembre figurent classiquement au compte 408100 (environ 21 000,00 €). L'établissement dispose par ailleurs de classiques et mesurés reliquats de subventions combinés à un montant de créances peu important.

NOTION DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le BFdR mesure le besoin de fonds nécessaire au fonctionnement quotidien de l'EPLE c'est-à-dire le financement du delta temps entre le moment de l'achat de la matière première et le moment de la vente du produit fini.



La trésorerie de l'établissement se calcule par la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement suivant la formule $FdR - BFdR$, soit pour le collège de Boën fin 2025 : $213\,957,97 \text{ €} - (-67\,297,72 \text{ €}) = 281\,255,69 \text{ €}$. Les jours de trésorerie renseignent sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie. Ce nombre de jours a légèrement augmenté au terme de l'année 2025. Il a suivi les évolutions croisées du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement. Attention, ce ne sont pas des indicateurs de "richesse", l'établissement n'ayant pas une totale liberté de mobilisation de la somme en question.



Soldes des comptes de classe 5

511200 - Chèques à l'encaissement	2 055,01 €
511700 - Effets impayés	0,00 €
515100 - Compte Trésor	279 200,68 €
515900 - Règlements en cours	0,00 €
531000 - Caisse	0,00 €
Trésorerie	281 255,69 €

Le taux moyen de charges à payer renseigne sur le montant des charges à payer au regard du montant total des dépenses d'exploitation de l'établissement. Cet indicateur a pour objectif d'évaluer la qualité comptable et notamment le respect de l'annualité budgétaire. Ce taux, qui connaît depuis 3 ans une diminution progressive, semble avoir atteint son niveau plancher. En effet, le montant global des factures non parvenues au 31 décembre 2025 représente globalement un ensemble de factures dont l'établissement ne peut pas disposer avant la fin de l'exercice budgétaire.

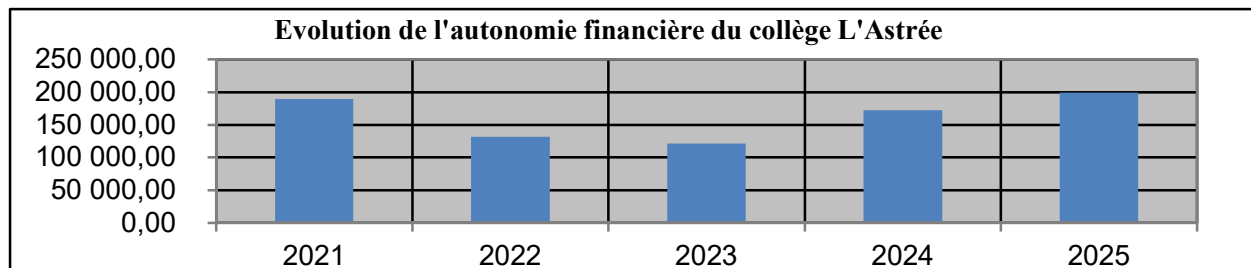
Le taux de non-recouvrement renseigne sur le montant des créances à recouvrer au regard des recettes générées par les ventes de produits et de prestations sur l'exercice. Après avoir fortement augmenté fin 2022 en raison de créances à recouvrer sur les occupants de logements de fonction, il retrouve depuis 2023 une valeur conforme aux standards de l'établissement.

AUTONOMIE FINANCIERE

L'autonomie financière est un indicateur qui correspond à la trésorerie dégagée après que le fonds de roulement a couvert les stocks et les créances. C'est un indicateur de connaissance fine des fonds mobilisables, notamment pour investir sans risque sur fonds propres.

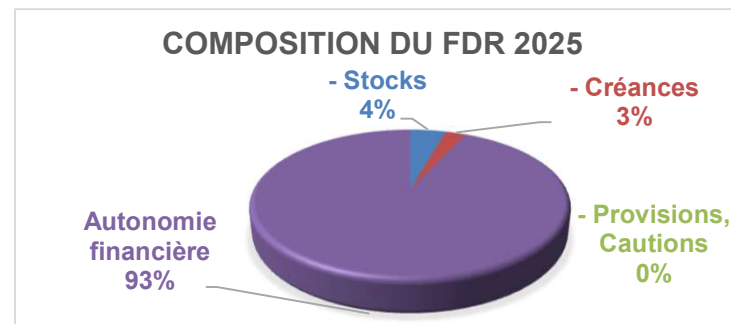
L'autonomie financière, garantie par un fonds de roulement suffisamment important permet également à un établissement scolaire d'assurer son fonctionnement quelle que soit la période de l'exercice considérée et notamment en début d'année civile avant le versement du premier acompte de la dotation de fonctionnement et avant l'encaissement des créances de demi-pension.

	2021	2022	2023	2024	2025
FdR	201 274,04	161 116,05	136 702,55	186 863,82	213 957,97
- Stocks	7 053,74	5 791,15	6 076,04	10 247,78	9 444,74
- Créances	4 981,03	23 504,77	9 490,87	3 915,86	5 282,26
- Provisions, Cautions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autonomie financière	189 239,27	131 820,13	121 135,64	172 700,18	199 230,97



La composition du fonds de roulement permet d'établir un diagnostic précis de la santé financière d'un EPLE. Le diagramme circulaire ci-contre constitue un outil de présentation synthétique de cette composition.

Le collège de Boën dispose au 31/12/2025 d'une très bonne capacité à mobiliser son FdR.



Partie V : Autres informations et conclusion

Aucun événement marquant postérieur à la clôture et de nature à avoir un impact sur la situation financière de l'EPL n'est à signaler.

Le collège L'Astrée n'est concerné par aucun engagement hors bilan qui pourrait générer une dépense sans que l'on connaisse le moment de la réalisation de cet engagement ou si cet engagement va réellement se concrétiser (exemples : garanties d'emprunt, contrats assortis de conditions résolutoires).

En conclusion, il convient d'insister sur le niveau du fonds de roulement du collège L'Astrée que l'on peut qualifier de très confortable. Sa nette diminution entre 2021 et 2023 (de 201 274,04 € à 136 702,55 €) était liée à un contexte hautement inflationniste. En 2025, le FdR connaît un rebond.

Il faut rappeler que le budget 2026 est volontariste ; il est basé sur des concepts de précaution comptable et d'agilité opérationnelle. Il prévoit de très nombreuses sorties scolaires ainsi que la poursuite de l'équipement des locaux en éclairage leds sur fonds propres.

Pour rappel, résultat prévisionnel 2026 : - 34 382,86 €

amortissements réels : -2 326,38 €

IAF prévisionnelle : - 32 056,48 €

opérations en capital sur fonds de roulement : 2 000,00 €